RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION
Liberté
Égalité
Fraternité

Tableau général des passerelles en fin d'année 2022-2023

Rappel : pour bénéficier d'une passerelle de fin d'année, l'élève doit avoir suivi l'intégralité de l'année d'origine renseignée.

Protocole **Publics concernés** (1) **Dossiers**				**Modalité de préparation / de mise en œuvre du dispositif passerelle**	**Avis pédagogique** *pris en compte pour l'affectation*	**Vœux autorisés** (2)	**Traitement de la demande d'affectation**	
Changement de spécialité		2de / 1re PRO → **1re PRO** Avec changement de famille de métiers ou de spécialité	**Dossier 1**	Stage d'observation obligatoire dans la spécialité demandée *> préconisations pédagogiques* > Stage passerelle préconisé par l'établissement d'accueil du stage > Entretien(s) obligatoire(s) avec le ou les établissements demandés *Avis établissement d'accueil pris en compte pour l'affectation*	ACCUEIL *(Saisie AFFELNET par la DRAIO)*	2 vœux avec avis accueil TF / F / SO	Saisie AFFELNET Prononcée par la rectrice **+ Positionnement pédagogique** (3)	
Changement de voie d'orientation	PRO	2de GT → **1re PRO** 1re G-T → **1re PRO**	**Dossier 1**					
	PRO	2de PRO → **Tale CAP** Si et seulement si spécialité en cohérence avec la spécialité/famille de métiers de la 2de pro. *(Réf. doc. Annexe)*	**Dossier 2**	Conseil de classe et chef d'établissement d'origine > Accord sur le changement d'orientation > Entretien(s) obligatoire(s) avec le ou les établissements demandés *Avis établissement d'accueil pris en compte pour l'affectation* > Stage passerelle préconisé par l'établissement d'accueil	ORIGINE *Avis d'orientation* + ACCUEIL	2 vœux avec avis accueil TF / F / SO	Envoi des dossiers à la DRAIO pour le 5 mai 2023 *Commission le 31 mai 2023* Prononcée par la rectrice **+ Positionnement pédagogique si cohérence partielle entre les spécialités** (3)	
	Vers G ou T	Tale CAP → **1re G-T** 2de Pro → **1re G-T** 1re Pro → **1re G-T**	**Dossier 3**	Conseil de classe et chef d'établissement d'origine > Accord obligatoire sur le changement d'orientation Stage d'immersion recommandé *> préconisations pédagogiques* > Stage passerelle préconisé par l'établissement d'origine et/ou d'accueil	ORIGINE *Avis d'orientation (Saisie AFFELNET par l'établissement d'origine)*	2 vœux avec avis origine TF / F / SO	Saisie AFFELNET Prononcée par la rectrice *Sous réserve de l'obtention du CAP*	
	Vers G ou T	1re G → **Tale T** 1re T → **Tale G** 1re T → **Tale T d'une autre série**	**Dossier 4**	Conseil de classe et chef d'établissement d'origine > Accord obligatoire sur le changement d'orientation Stage d'immersion recommandé *> préconisations pédagogiques* > Stage passerelle préconisé par l'établissement d'origine et/ou d'accueil Avis du chef d'établissement d'accueil obligatoire pour demander l'affectation si changement d'établissement	ORIGINE *Avis d'orientation* + ACCUEIL *Si changement d'établissement*	2 vœux avec avis origine Favorable + Avec avis accueil si changement	Si même établissement Prononcée par le chef d'établissement	Si changement d'établissement > Envoi des dossiers à la DRAIO pour le 23 juin 2023 *Commission en août 2023* Prononcée par la rectrice

G : voie générale / T : voie technologique / PRO : voie professionnelle

(1) Pour les élèves inscrits en MODAL : la classe d'origine prise compte est la dernière classe fréquentée intégralement.

(2) Le nombre de place étant limité, les vœux ne peuvent pas être restreint aux « passerelles ». D'autres demandes doivent être formulées pour assurer la continuité du parcours de l'élève.

(3) Le positionnement validé par les corps d'inspection est obligatoire pour l'inscription à l'examen.